

Motion

Accords d'entreprise : Défense des acquis et conquêtes de nouveaux droits



Réunis en assemblée générale à Paris les 7 et 8 novembre 2023, les journalistes de France télévisions adhérents du SNJ ont fait le constat que la direction de l'entreprise multiplie les violations de l'accord collectif du 28 mai 2013.

Temps de travail, compétences complémentaires, régulation sociale (comité des salaires, commission de discipline, etc.), rémunérations... Sur chacun de ces chapitres, les dérives se multiplient, en particulier avec le développement du numérique et la mise en œuvre de projets majeurs (Tempo/Ici, Campus, réforme de l'information Outre-mer, télétravail).

Ces dérives se traduisent par le développement des risques psychosociaux, des accidents du travail et de l'absentéisme, des inégalités salariales, et par l'éclatement des collectifs de travail.

L'assemblée générale mandate le conseil syndical pour :

- Faire respecter la lettre et l'esprit de l'accord collectif en ayant recours au dispositif prévu par cet accord (commission de suivi) et, si besoin, à la justice.
- Anticiper les dangers potentiels que peuvent générer les projets de rapprochements avec d'autres entreprises de l'audiovisuel public pour mieux les déjouer.
- Élaborer une plateforme de revendications de nouveaux droits sociaux en phase avec les attentes actuelles des salariés.

Paris, le 8 novembre 2023